

Q. Est-ce que les augmentations étaient considérables?—R. Elles variaient de 25 à 40 pour 100.

Q. Avez-vous éprouvé des difficultés dans quelques cas à avoir la livraison d'une quantité quelconque?—R. Il est tout à fait possible en temps ordinaire d'obtenir la livraison de marchandises aux prix cotés. Cela est devenu impossible par suite de la déclaration de la guerre, et souvent, quand les marchands de gros me signifiaient des prix, ils me disaient que ces prix n'étaient valides que pour la journée.

Q. C'est-à-dire qu'ils n'étaient en vigueur que pendant 24 heures?—R. Les prix changeaient de nouveau le lendemain.

Q. Est-ce que quelques factures portent la déclaration que les prix auxquels il y était fait allusion étaient sujets à changer sans avis?—R. Il était indiqué sur chaque facture que les prix marqués étaient sujets à changer tous les jours.

Par M. Carvell:

Q. Quand avez-vous d'abord commencé à faire affaires avec le gouvernement?—R. Au mois d'octobre 1913.

Q. Vous êtes-vous adressée vous-même au gouvernement, ou avez-vous fait votre demande par l'intermédiaire de votre frère?—R. Mon frère s'est adressé au gouvernement.

Q. Et il a réussi à vous obtenir des contrats?—R. Il était des plus faciles d'obtenir ces contrats puisque personne n'en voulait; ils étaient une trop grande source de difficultés. Un très petit nombre de personnes désiraient obtenir ces contrats parce qu'il était très difficile de se faire payer et que les prix étaient bas.

Q. Mais vous avez continué à les obtenir?—R. Oui.

Q. Et je suppose que lorsque vous aviez des difficultés, vous vous adressiez à votre frère et vous lui demandiez son aide?—R. Peut-être. C'est mon meilleur ami.

Q. Et votre frère vous a toujours aidé?—R. Il a fait son possible.

Q. Lors de la déclaration de guerre, au mois d'août, est-ce que votre frère vous a aidé à obtenir ces commandes considérables, ou si vous les avez reçues dans le cours ordinaire des choses?—R. En vertu du contrat. Personne ne savait quel serait le chiffre du contrat; il aurait pu être petit, ou il aurait pu être considérable. Je veux corriger l'idée que j'ai un contrat spécial avec le gouvernement pour \$23,000. Personne ne savait alors quel en serait le chiffre. Il ne faisait que continuer l'ancien contrat.

Q. Est-ce qu'un autre pharmacien que vous connaissez à Québec, a un contrat pour fournir des drogues au gouvernement?—R. Non, je ne le pense pas.

Q. ?—R. En tant que je me souviens, j'ai écrit au ministère. Je voyais l'officier presque chaque jour à Québec et je lui expliquais que les prix montaient.

Q. Alors vous ne vous êtes pas efforcée de faire ces changements par l'intermédiaire du ministère à Ottawa?—R. Oui, l'officier a écrit de Québec, et j'ai écrit aussi.

Q. Vous vous êtes adressée à l'officier?—R. Oui.

Q. Il a écrit à Ottawa et il a rapporté la réponse et vous avez écrit aussi?—R. Oui.

Q. Qui était cet officier?—R. Vous voulez dire à Québec?

Q. Oui?—R. Le major Clarke.

Q. Avait-il résidé à Québec auparavant?—R. Je l'ai connu seulement à l'époque de la déclaration de guerre. J'ignore s'il était là avant, ou non.

Par M. Hanna:

Q. Est-ce que M. LaRoche n'a pas obtenu un contrat pour la fourniture de drogues l'année dernière?—R. Oui. Des drogues vétérinaires.

Q. Est-ce que le gouvernement ne demande pas ses contrats le 1er avril?—R. Oui.

Q. C'est-à-dire le contrat annuel?—R. Oui. J'ai envoyé une soumission pour le contrat que LaRoche a eu, parce que son prix était le plus bas.

M. HANNA: Elle l'a perdu. Son frère n'a pas pu l'aider en ceci.

Le témoin est renvoyé.

Madame PLAMONDON.